



Password : VHUG78



VOIE ELECTRONIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

24/03/2026/BE/AUT/2.024.138/BWII//

ACP Résidence Marchandises

Monsieur Julien BREULS

Quai de Willebroeck 26B

1000 Bruxelles

Email:julien.breuls@syncura.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2026/2024138]

Votre contact : Verhaeghe Pierre-Edouard - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/435 4858

E-mail: peverhaeghe@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

ACP Résidence Marchandises - A.C.P.

Rue des Marchandises 91 - 1070 Anderlecht

Lieu d'exploitation :

Rue des Goujons 144 à 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 1.710.652

Demande de modification de permis ayant pour objet : l'ajout d'un transformateur statique destiné à la recharge des véhicules électriques.

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations à régulariser, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, la cabine haute tension est située à l'extérieur du bâtiment, ce qui exclut tout impact direct sur la sécurité de celui-ci, comme par exemple le risque d'incendie. De plus, sa localisation réduit les effets sur les habitants de l'immeuble, étant donné qu'elle ne génère ni émissions, ni vibrations, ni nuisances sonores significatives à proximité du bâtiment. De même, la distance de la cabine avec le bâtiment diminue l'exposition aux émissions électromagnétiques du transformateur.

Par ailleurs, le transformateur est destiné à alimenter les bornes de recharge pour les véhicules électriques du parking, ce qui favorise la transition énergétique depuis les véhicules thermiques vers les véhicules électriques.

Par conséquent, l'introduction d'un nouveau permis d'environnement n'est pas jugée nécessaire.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
148 A	Transformateur statique à huile	250 kVA	3

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 25/03/2026 :

- **Plan d'implantation ;**
- **Plan paysage – abords.**

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.



Digitaal ondertekend door
Barbara Dewulf
25 maart 2026 17:14

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 1.710.652 octroyé à ACP Résidence Marchandises - Rue des Marchandises 91 à 1070 Anderlecht a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le .../03/2026 pour des installations situées à :

Rue des Goujons 144 - 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.024.138

Nature de l'activité : **immeuble mixte de logements, commerces, activités productives et bureaux**

La modification vise : l'ajout d'un transformateur statique

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 1.710.652 **toegekend** aan ACP Résidence Marchandises - Goederenstraat 91 te 1070 Anderlecht werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op/03/2026 voor de uitbating gelegen :

Grondelsstraat 144 - 1070 Anderlecht

N° BIM: 2.024.138

Aard van de activiteit: **een gebouw met een gemengde bestemming voor woningen, winkels, productieve activiteiten en kantoren**

De wijziging beoogt het toevoegen van een statische transformator

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :
.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op (*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

